



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Membres en exercice : 27

Présents : 21 (jusqu'au point n°2) et 22 (à partir du point n°3)

Absents Excusés Représentés : 2 (jusqu'au point n°2) et 3 (à partir du point n°3)

Absents : 2

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIÈRE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÈ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN (à partir du point n°3).

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Clémence BARBIER représenté par Angélique DHINNIN (à partir du point n°3) – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : Mrs Christian LANGELIN – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire

Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

DCM_20230317-06 - Agence France Locale – souscription d'un prêt relais

Afin de sécuriser le financement du projet de création d'un restaurant, 31, rue Jules Ferry à Raimbeaucourt,

le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre ci-dessous établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré par vingt-trois voix pour et deux abstentions

- décide d'autoriser M. Alain Mension, Maire de Raimbeaucourt, à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

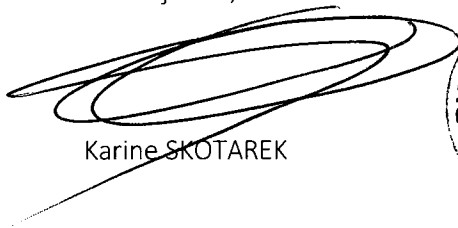
- montant du contrat de prêt 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros)
- date de déblocage des fonds : 20 juin 2023
- durée totale : 2 ans
- mode d'amortissement : in fine avec paiement trimestriel des intérêts
- taux fixe : 3,60 %
- base de calcul : exact/360
- commission d'engagement : néant
- frais de dossier : néant
- indemnité remboursement anticipé : néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

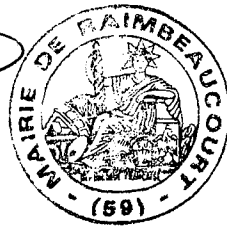
M. Alain Mension, Maire de Raimbeaucourt, est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

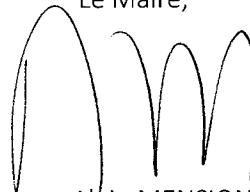
La secrétaire de séance
1^{ère} Adjointe,



Karine SKOTAREK



Le Maire,



Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 21/03/23